

COMPTE-RENDU SUITE A LA REUNION DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2016

L'ÉCOLE

Une demande de subvention exceptionnelle est demandée à la mairie pour de nouveaux ouvrages pour les CP pour un montant de 502,50 euros. Le conseil donne son accord sous réserve de remise d'une facture identifiant les produits concernés

Les dictionnaires offerts par la municipalité sont achetés pour les élèves de CM1.

Lecture du courrier reçu de l'inspection académique.

EXTENSION ECOLE

L'étude de sol a été réalisée le lundi 14 novembre. A réception des résultats, David PRIGENT, Architecte, lancera les appels d'offres.

Demande de devis pour les missions de contrôles techniques et de coordination SPS. Après présentation de deux devis réceptionnés, le conseil donne son accord pour travailler avec le groupe Qualiconsult.

REGLEMENT CIMETIERE

Le règlement du cimetière est rédigé. Le conseil a délibéré et approuvé le règlement.

RESTAURATION EGLISE

Le dossier de restauration de l'église doit passer prochainement en commission à la DRAC.

Des contacts sont pris avec la fondation du patrimoine. Dossier en attente de réception.

VIES DES ASSOCIATIONS

Le comité de fêtes organise le téléthon le dimanche 4 décembre, avec une marche le matin à partir de 10h00 et repas crêpes le midi sur réservation.

L'association « Les Cordes Associées », organise un festival d'arts de la rue le samedi 17 décembre de 14h00 à 20h00 au Vallon. L'association a demandé une participation de la mairie. Le conseil a donné son accord pour une participation d'un montant de 1 500,00 euros en raison de la nature exceptionnelle de l'évènement.

L'APE aménagera l'allée de pétanque pour son traditionnel marché de Noël, ce même jour, et présentera les objets réalisés lors des TAP. Boissons et restauration rapide sur place.

ACHATS DIVERS

Mise en place des nouvelles et des anciennes guirlandes le samedi 3 décembre.

La rénovation du mur du presbytère est terminée pour un montant de 1249,00 euros HT.

Accord du conseil pour signer le devis pour la vérification des installations électriques des bâtiments communaux.

TARIF ASSAINISSEMENT SEMI COLLECTIF 2017

La commune a passé un contrat avec la Société Suez - Lyonnaise des Eaux pour l'entretien des assainissements semi-collectifs (Kernevez, Bourg, atelier communal, salle polyvalente, école et terrain des sports). En contrepartie, les usagers paient une taxe d'assainissement reversée à la commune et calculée sur les consommations d'eau. Le conseil a délibéré pour reconduire les tarifs 2016 en 2017.

REVISIONS DES LOYERS

Les loyers sont révisibles chaque année, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Ce dernier étant très faible, le conseil souhaite ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2017.

URBANISME

A kerelle, régularisation cadastrale et demande de bornage pour un coût de 1080,00 euros. Vote du conseil favorable pour diviser le coût du géomètre entre les trois parties.

Au menez, le conseil municipal entérine la proposition de Monsieur le Maire de régulariser quelques m² par un échange des terres. Ce dossier reste en attente d'approbation du propriétaire.

A la demande de la Direction Départementale des territoires et de la Mer, des servitudes sont à rajouter au document d'urbanisme, carte communale.

MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES.

Monsieur le Maire donne lecture des modifications des statuts communautaires. Le conseil donne son accord.

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Le rapport d'activité retrace l'ensemble des travaux et des actions réalisés ou engagés par l'intercommunalité au cours de l'année 2015. L'information est transmise aux élus lors du conseil et transmis par mail.

QUESTIONS DIVERSES

Arnaud LE LOUER remplace Raphaël LE BARS, en arrêt jusqu'au 25 novembre.

Réception de la recette provenant du produit des amendes de police au titre de l'année 2015 pour un montant de 6469,13 euros.

Prochain conseil le 15 décembre 2016.